

## LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :



Annie Daigneault

514-526-8280

## DIRECT LINK

For more information, please contact:

adaigneault@metallos.ca

8 février 2023

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

February 8, 2023

### À tous les membres chez Canpar Express:

Veillez voir le message ci-bas de M. Alvin Herdt, Directeur des services aux sections locales du syndicat internationale à Pittsburgh, PA, en réponse aux questions récentes concernant la déduction des cotisations syndicales pour les membres de la Section locale 1976 :

« Le STC a signé une entente de fusion avec l'USWA le 4 février 1999. Cette entente de fusion établissait une période de transition jusqu'au 1 avril 2000. L'entente de fusion contient du langage qui précise que « la structure des cotisations existante du STC restera en vigueur jusqu'à la fin de la période de transition et n'augmentera pas avant la fin de la période. » Il continue en précisant que « après la période de transition, **les cotisations seront ceux établis dans la constitution de l'USWA.** »

De plus, au moment de l'approbation des règlements administratifs 2004 de la Section locale 1976, la structure des cotisations selon la constitution était le moindre entre 1.3% des gains ou 2.5 fois le taux horaire moyen plus 0,02 \$/heure. À la convention internationale constitutionnelle en 2008, les délégués ont approuvé une résolution pour augmenter les cotisations mensuels par .15%, alloué directement au fonds international de grève et de défense. Dans la même résolution, ils ont également augmenté le plafond de 2.5 à 2.8 fois le taux horaire moyen. La résolution adoptée de .15% et augmentation du plafond est entrée en vigueur à partir du **1 novembre 2008** (*Constitution du syndicat internationale, Article XIV, Section 17(a)*).

L'opinion que les cotisations syndicales ont été déduits incorrectement pour les membres de la Section locale 1976 est incorrecte. »

En toute solidarité,

TC Section locale 1976 des Métallos

*Vous voulez recevoir les nouvelles quand elles sont affichées? Textez "CanparFR" à 32323 pour vous inscrire!  
(Les frais de messagerie & données standard s'appliquent)*